



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## personnel de surveillance

Question écrite n° 23249

### Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'effet de remplacement que redoutent aujourd'hui les surveillants en voyant se développer les emplois-jeunes dans leurs établissements. Ils redoutent que les budgets débloqués sur les emplois-jeunes soient en fait retirés sur les moyens de surveillance. Il lui demande quelles garanties il peut effectivement donner que les emplois-jeunes viendront bien renforcer, et non remplacer, les moyens disponibles dans les établissements.

### Texte de la réponse

Ainsi que le prévoit la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997, relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, le recrutement des aides éducateurs répond à des besoins émergents ou non satisfaits. A ce titre, en application des circulaires ministérielles relatives à la mise en oeuvre du dispositif emploi-jeunes à l'éducation nationale, l'implantation des postes d'aide éducateur est consécutive à un projet d'école ou d'établissement qui fait clairement l'analyse de ces besoins et précise les activités susceptibles d'être confiées aux jeunes recrutés dans ce cadre. L'aide à la surveillance est une de ces activités ; elle ne saurait, toutefois, constituer à elle seule le profil d'un poste d'aide éducateur. Les aides éducateurs sont recrutés sur des contrats de droit privé pour assurer, dans les collèges et dans les lycées, des tâches d'aide à l'encadrement, à l'étude et à l'animation d'actions à caractère éducatif, en particulier dans le cadre de l'animation des foyers socio-éducatifs et d'ateliers liés au développement des technologies nouvelles dans les établissements scolaires. Ils n'ont pas vocation à remplacer les surveillants d'externat ou les maîtres d'internat, leurs missions sont complémentaires et concourent à l'amélioration de la vie de l'établissement et à la lutte contre les phénomènes de violence en milieu scolaire

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dord](#)

**Circonscription :** Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23249

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 1998, page 6901

**Réponse publiée le :** 19 avril 1999, page 2356